



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et soutien à leur engagement

Rapport n° CP/2015/263

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations qui développent des actions socio-éducatives et favorisent leur engagement.

Le présent rapport soumet à votre approbation le soutien aux centres socioculturels du Bas-Rhin, à quatre associations intercommunales, à la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin, à l'association Unis-Cité, aux associations AMSED et SARA et à l'opération Ville-Vie-Vacances.

1) Les centres socioculturels (CSC) du Bas-Rhin

Lors de sa séance du 11 décembre 2011, le Conseil Départemental a décidé de financer les centres socioculturels dans le cadre de contrats d'objectifs.

La mise en place de ces contrats d'objectifs a contribué à renforcer la politique jeunesse sur les territoires et à améliorer la visibilité de l'intervention départementale, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF) et des communes concernées.

Dorénavant, la subvention unique du Département englobe le fonctionnement, les postes et l'aide aux projets (CUCS, Ville-Vie-Vacances, Animations de Fin d'Année), là où la règle prévoyait précédemment un financement sur la base des 15 % du montant versé par la ville d'implantation du Centre.

Pour l'année 2015, il vous est proposé de verser à chaque centre socioculturel un montant de subvention récapitulé sur le tableau joint en annexe, dont le montant total pour tous les centres socioculturels du Bas-Rhin s'élève à 1 467 893.45 € pour l'année 2015.

2) Soutien aux associations socio-éducatives à vocation intercommunale

Des contrats d'objectifs ont également été signés avec des associations socio-éducatives « phares » situées sur des territoires signataires de contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ). Ces associations garantissent la mise en œuvre d'une politique jeunesse à l'échelle des communautés de communes. Il s'agit de :

- L'association Horizon-jeunes de Brumath ;
- Le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Villé ;
- Le Réseau d'Animation Intercommunal de Niederbronn les Bains.

Pour l'année 2015, il vous est proposé de verser à chacune de ces 4 associations une subvention récapitulée sur le tableau annexé d'un montant de 175 028 €.

3) Le partenariat avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin

Créée en 1948, la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), association départementale de jeunesse et d'éducation populaire, regroupe au sein de son réseau 58 associations, 34 accueils périscolaires et 30 collectivités locales partenaires. Elle développe à travers son réseau et en partenariat avec les collectivités locales, des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse

et de la vie associative au service du lien social, avec toutes les forces vives volontaires d'un territoire.

L'association est employeur de 280 salariés permanents représentant 159 équivalents temps plein (ETP) et rassemble près de 450 bénévoles. A ce personnel, s'ajoutent 380 animateurs ou intervenants vacataires par an. Le budget total s'élève à 10.4 millions d'euros

La FDMJC du Bas-Rhin a signé avec le Département pour la période 2010-2012 un contrat d'objectifs afin de fédérer et mettre en réseau ses membres, contribuer à l'animation socioculturelle et aux dynamiques de développement local, et favoriser et accompagner les initiatives locales, en particulier l'engagement des jeunes.

Renouvelé pour la période 2013-2015, le contrat d'objectifs porte sur l'engagement de la FDMJC dans le soutien aux Contrats Territoriaux pour la Jeunesse, la mise en œuvre d'une politique jeunesse cohérente à l'échelle des communautés de communes du Département et la participation active aux instances de réflexion sur les thématiques jeunesse et d'engagement des jeunes.

Partenaire important de notre collectivité, il vous est proposé d'attribuer à la FDMJC une subvention de 155 040 € au titre de 2015.

4) Le soutien à l'association Unis-Cités

Unis-Cité mobilise les jeunes volontaires sur des missions de service civique d'envergure nationale, ou sur des projets locaux qui répondent à des besoins sociaux prioritaires. L'association créée en 1994 est présente dans une cinquantaine de villes. Son objectif est de faire évoluer les mentalités en développant le sens des responsabilités individuelles. Dans le Bas-Rhin, l'association Unis-Cité Alsace, partenaire reconnu et membre d'un réseau national, bénéficie d'un agrément au titre du service civique volontaire délivré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

Depuis 2004, l'association accueille une cinquantaine de volontaires par an dans le Bas-Rhin et depuis 2012, une trentaine dans le Haut-Rhin. Le recrutement des volontaires privilégie la diversité des profils, la mixité sociale et la mobilité. Les volontaires effectuent des missions d'intérêt général avec des associations ou des collectivités dans les domaines de l'environnement, du handicap, de la prévention, de la dépendance vieillesse. Ils bénéficient d'une formation civique et citoyenne, d'un suivi au projet d'avenir et d'un accompagnement de proximité assurée par les coordinateurs.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin soutient l'association Unis-Cité depuis 2008. Un premier contrat d'objectifs a été signé pour la période 2009-2012, puis un deuxième pour la période 2013-2015. Le contrat d'objectifs contribue à renforcer l'impact de la politique jeunesse et à améliorer la visibilité de l'intervention départementale autour des orientations suivantes :

- Soutenir l'accueil et l'accompagnement de 30 volontaires par an ;
- Mobiliser les partenaires du Département pour faciliter la mise en œuvre des différentes missions ;
- Participer aux différentes rencontres-bilans ;
- Faciliter l'accès des volontaires aux formations thématiques ;
- Mutualiser les temps de regroupements et de formation communs entre Unis-cité et le Département ;
- Organiser des événements et des actions communs portés par les volontaires d'Unis-Cité et du Département (remise des brevets par exemple).

Il vous est proposé de verser à l'association une subvention de 100 320 € au titre de 2015.

5) Le soutien à l'association AMSED

L'association Migration Solidarité et Echanges pour le développement est une association d'échanges interculturels et de développement local (accompagnement social et emploi) à but non lucratif. Elle existe depuis 1998, comme centre de ressources pour l'Alsace. Cette structure dispose d'une reconnaissance des instances européennes.

Pour 2015, l'AMSED propose de développer son projet, décliné dans les 4 axes suivants :

- Accompagner des associations et des structures de jeunesse du Bas-Rhin dans la conduite et le développement de projets liés à la jeunesse, dans le domaine européen et international ;
- Informer et conseiller les jeunes et les acteurs locaux associatifs ou institutionnels intervenant en direction des jeunes par un appui à la mobilité internationale et européenne des jeunes résidants dans le Département ;
- Former les jeunes et divers acteurs intéressés par la conduite ou le développement d'une action liée à la jeunesse d'envergure européenne ;
- Réaliser des projets à dimension européenne et internationale en partenariat avec divers acteurs associatifs ou institutionnels et des communes du Département.

Il vous est proposé de verser à l'association une subvention de 9 120 € au titre de 2015.

6) Le soutien à l'association CPCA-SARA

L'association SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace), réseau de 15 structures de soutien technique à la vie associative, a pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs de soutien aux associations dans le but d'informer, d'accompagner et de conseiller les associations dans les domaines juridiques, comptables, fiscaux, règlementaires, quel que soit le domaine d'activité de l'association.

Depuis sa fusion en mars 2013 avec la CPCA Alsace (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), la CPCA Alsace SARA regroupe 21 structures de soutien aux associations en Alsace.

L'action de l'association répond aux objectifs suivants :

- Regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne ;
- Apporter un soutien technique aux associations du territoire ;
- Mener des actions de formation des bénévoles et développer des outils pratiques accessibles sur leur site internet.

Il vous est proposé de verser à l'association une subvention à hauteur de 9 600 € au titre de 2015.

7) Opération Ville-Vie-Vacances

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes ;
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté ;
- la responsabilisation ;
- la solidarité locale ou internationale ;
- les logiques d'insertion sociale et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une

moindre mesure, les autres communes concernées.

Les projets qui vous sont soumis concernent les périodes des vacances de février 2015, de printemps 2015 et de l'été 2015 pour un montant total de 14 200 €.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34013	65-6574-33	156 000,00 €	156 000,00 €	100 320,00 €
30475	65-6574-33	178 000,00 €	178 000,00 €	155 040,00 €
31809	65-6574-33	176 000,00 €	176 000,00 €	175 028,00 €
36895	65-6574-33	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 332 347,45 €
15014	65-65734-33	141 000,00 €	141 000,00 €	137 946,00 €
21102	65-6574-33	126 000,00 €	126 000,00 €	30 520,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 931 201.45 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;

- En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son Président à signer les conventions financières 2015, à intervenir entre le Département, la FDMJC, Unis-cité, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

- Pour les centres socioculturels, il s'agit des centres de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronembourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, Au-delà des Ponts, de Hoenheim, Adolphe Sorgus et Victor Hugo de Schiltigheim, de Vendenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, de Bischwiller, de Saverne, d'Obernai et de Sarre-Union.

- Pour les associations intercommunales, il s'agit de: Réseau d'animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim, RAI de Niederbronn les Bains, Horizon Jeunes de Brumath et la Maison des jeunes et de la culture de Villé.

- Il est précisé que le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations intercommunales s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 60 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par les services du Conseil Départemental.

- Le soutien financier à l'association Unis-Cité et à la FDMJC s'effectuera selon les modalités suivantes : Versement d'un acompte de 50 % de la subvention 2015, dès réception de la convention financière signée, versement du solde après accord du Conseil Départemental.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY